

Bruxelles, le 2 avril 2019
(OR. en)

6443/3/19
REV 3

LIMITE

CADREFIN 90
RESPR 13
POLGEN 28
FIN 143

NOTE POINT "I/A"

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 - Rapport sur l'état des travaux

I. ÉTAT DES TRAVAUX AU SEIN DU CONSEIL

1. En mai 2018, la Commission a adopté un ensemble de propositions horizontales relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, qui comprenait un règlement du Conseil, un accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, une décision du Conseil, deux règlements du Conseil, un règlement modificatif du Conseil sur les ressources propres de l'UE et un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection du budget de l'Union.
2. Entre mai et juin 2018, la Commission a adopté quarante-quatre propositions sectorielles complétant cet ensemble de propositions.
3. Au cours des présidences bulgare et autrichienne, les délégations ont entamé l'examen des propositions et élaboré dix-huit orientations générales partielles ou mandats partiels. Un accord est également intervenu sur le règlement du Conseil relatif aux aides d'État.

4. Le 8 janvier 2019, au cours de la première session du Conseil des affaires générales tenue sous la présidence roumaine, celle-ci a fait part de son intention de réaliser un maximum de progrès sur les dossiers sectoriels.
5. Depuis janvier, deux mandats partiels supplémentaires - pour certains éléments de *l'ensemble de mesures législatives relatives à la politique de cohésion 2021-2027* et pour le programme *InvestEU* - ainsi que deux orientations générales partielles supplémentaires - pour le *Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)* et *l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III)* - ont été établis.

II. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPÉEN

6. Le Parlement européen a adopté, sans engager de négociations avec le Conseil, des positions en première lecture sur plusieurs propositions sectorielles concernant: le *programme en faveur du marché unique*, le *programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude*, le *Fonds européen d'ajustement à la mondialisation*, le *programme Pericles IV*, le *programme Europe créative*, le *programme Erasmus*, le *programme "Corps européen de solidarité"*, *l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale*, le *mécanisme transfrontalier*, *l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III)*, le *Fonds européen de développement régional* et le *Fonds de cohésion*, le *Fonds "Asile et migration"*, le *Fonds pour la gestion intégrée des frontières*, le *Fonds pour la sécurité intérieure*, les *dispositions particulières relatives à l'objectif "Coopération territoriale européenne" (Interreg)*, ainsi que les *dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et règles financières applicables*.
7. La présidence roumaine a aussi entamé des négociations avec le Parlement européen sur treize dossiers sectoriels liés au CFP, sur la base des orientations générales partielles ou mandats partiels correspondants.
8. Sans préjuger du résultat final des négociations horizontales sur le CFP, le Parlement européen et le Conseil partagent à présent une compréhension commune sur dix dossiers sectoriels, à savoir le *programme pour une Europe numérique*, le *Fonds européen de la défense*, le *programme spatial*, le *programme "Droits et valeurs"*, le *programme "Justice"*, le *programme LIFE*, *Horizon Europe (règlement programme-cadre)*, le *programme InvestEU*, *Fiscalis* et le *mécanisme pour l'interconnexion en Europe*.

9. Le 27 février 2019, le Coreper a marqué son accord sur l'approche proposée par la présidence pour consolider les progrès réalisés avec le Parlement européen¹, et notamment sur la possibilité d'adresser une lettre au Parlement européen pour faire état des avancées.
 10. Le 26 mars 2019, le président Tajani a répondu au président du Conseil. Dans ce contexte, le 1^{er} avril 2019, le Coreper a donné son accord pour que la présidence envoie une lettre au nom du Conseil afin de transmettre au Parlement européen les documents qui contiennent les textes des compréhensions communes².
 11. Le Coreper est invité à prendre acte des progrès réalisés et à transmettre le présent rapport au Conseil pour information.
-

¹ doc. ST 6428/1/19 REV1

² doc. ST 7946/19

COMPRÉHENSIONS COMMUNES

1	Programme pour une Europe numérique	ST 7058/19 + COR1
2	Programme spatial	ST 7481/19
3	Fonds européen de la défense	ST 6733/1/19 REV 1
4	Programme "Justice"	ST 7248/1/19 REV 1
5	Programme "Droits et valeurs"	ST 7249/1/19 REV 1
6	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe	ST 7207/1/19 REV 1
7	LIFE	ST 7479/1/19 REV 1
8	Horizon Europe (règlement programme-cadre) ³	ST 7942/19 + COR1
9	InvestEU	ST 7939/19
10	Fiscalis	ST 8000/19

AUTRES NÉGOCIATIONS EN COURS SUR DES DOSSIERS SECTORIELS LIÉS AU CFP

11	Programme "Douanes"
12	Équipements de contrôle douanier
13	Règlement portant dispositions communes (quelques éléments)

³ Sous réserve de confirmation par le Parlement européen du compromis sur l'ensemble de propositions, y compris le programme spécifique conformément à une procédure législative spéciale.